

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-426/SG/FIN autorisant MM. Ibrahim Gouled Warsama et Osman Guelle Farah à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle sud (partie du titre foncier 172).

n° 72-426/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
17 mars 1972

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1972

Date du numéro  
10 avril 1972

### TEXTE INTÉGRAL

MM. Ibrahim Gouled Warsama et Osman Guelle Farah sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 10.324,80 m<sup>2</sup>, sise à Djibouti, lots n°s 24, 25 et 26 sur le plan 13 bis BE 69 du Lotissement de la Zone industrielle Sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du midi et des salines de l'Est.